

Urbanisme Mairie Avensan

De: GERMEREAU Antoine - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SAHPL/DH/Pôle privé
<Antoine.Germereau@developpement-durable.gouv.fr>
Envoyé: mercredi 13 août 2025 10:11
À: contact@mairie-avensan.fr; urbanisme@mairie-avensan.fr
Cc: CHAUTARD Bénédicte (Cheffe du département habitat) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SAHPL/DH; CHARPENTIER Elise (Cheffe de pôle) - DREAL Nouvelle-Aquitaine/SAHPL/DH/Pôle privé
Objet: demande d'avis sur le PLU d'Avensan
Pièces jointes: doc08705920250808105528.pdf

Madame, Monsieur,

Par courrier du 22 juillet 2025 ci-joint, vous avez sollicité nos services pour avis concernant le projet de PLU.

Le comité régional de de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dont la DREAL assure le pilotage est compétent pour émettre un avis sur des PLUi valant PLH (PLUIH) et sur des PLH.

En conséquence, s'agissant d'un PLU "simple", le CRHH (ni la DREAL) n'ont vocation à donner un avis sur le projet de PLU.

Il n'y aura pas de retour de la DREAL.

Les services départementaux de l'Etat (Préfecture, DDTM) doivent en revanche être destinataires de ce projet pour avis.

Un contact a eu lieu ce jour avec votre service urbanisme ayant confirmé qu'il s'agissait d'un PLU et non d'un PLUIH, et que ce projet avait été envoyé pour avis aux services départementaux de l'Etat.

Cordialement,

Antoine Germereau

Chargé d'animation

Département habitat
Service Aménagement Habitat Construction DREAL Nouvelle-Aquitaine

tel : 05 49 55 65 78
06 11 99 66 59